



ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 39-2023

POLICE DE LA CIRCULATION

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA BERGES DE LA GRASSE

Le Maire de la commune de TREBONS SUR LA GRASSE,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Vu la demande, en date du 29 août 2023 du Syndicat du Bassin Hers Girou (SBHG) 45 rue Paule Raymondis 31200 TOULOUSE, selon laquelle elle sollicite de modifier la circulation en vue des travaux d'entretien de la berges de la Grasse – 31290 TREBONS SUR LA GRASSE, **à compter du 04 septembre 2023** pour une durée de 15 jours calendaires.

Considérant la nécessité de prendre des mesures de sécurité pour ces travaux.

ARRÊTE

Article 1 : Le chemin des trois ponts sera barré du **04 septembre 2023 au 18 septembre 2023** inclus, pour une durée de 15 jours calendaires.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par le Syndicat du Bassin Hers Girou (SBHG) 45 rue Paule Raymondis 31200 TOULOUSE.

Article 3 : L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée des travaux.
Les propriétés riveraines devront rester accessibles.
Une déviation sera mise en place.

Article 4 : Ce présent arrêté sera publié et affiché sur le lieu des travaux.

Article 5 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Syndicat du Bassin Hers Girou (SBHG) 45 rue Paule Raymondis 31200 TOULOUSE, et M. John STEIMER, Maire de la commune de TREBONS SUR LA GRASSE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TREBONS-SUR-LA-GRASSE, le 29 août 2023

Le Maire, John STEIMER

